CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DE

DUHOT

SUR LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES.

Séance du 9 germinal an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

S'IL est vrai de dire que rien n'est plus propre, dans tous les temps, à former les mœurs d'un peuple que ses institutions, il faut bien prendre garde sur-

tout de les négliger, lorsque ce peuple passe d'un régime à un autre, soit qu'il sorte d'un état républicain pour passer dans un état monarchique, soit qu'il secoue le joug d'un monarque pour jouir de la liberté, pour proclamer une République.

Cette idée est peut-être devenue triviale, à force d'avoir été répétée : mais qu'importe ? Pense-t-on que l'on ne doive faire entendre à cette tribune que des idées peu connues, sur lesquelles la raison se soit peu exercée ?

Il est encore plus important qu'on ne pense de redire les vérités utiles.

Peut-être même, dans un Etat républicain, convient-il de les répéter sans cesse ; car les Républiques, plus que tous les autres gouvernemens, sont sujettes à des variations. Et si l'on n'est point singulièrement attentif à fixer, sur certaines idées, l'opinion de telle manière qu'elle ne puisse flotter ni devenir incertaine, les intrigans ne manquent jamais de la diriger à leur gré : à côté d'une idée, ils mettent une autre idée ; à côté d'un principe, ils mettent un autre principe ; et, contre-balançant l'un par par l'autre, ils parviennent à donner le change sur ce qui est véritablement utile : ils nous égarent dans des labyrinthes ; ils nous conduisent où nous ne voulons point aller ; ils nous détournent de notre but, et nous font insensiblement arriver au leur.

Méfions-nous donc en général de toute idée qui ne porteroit point en soi l'évidence de son utilité ; passons-la, avant de l'admettre, au creuset d'un scrupuleux examen ; appelons sur elle l'attention de tous

les hommes de bien ; calculons toutes ses chances dans l'intérêt de la patrie, et ne la tenons pour bonne, qu'autant que la somme d'avantages qu'elle présente, soit extrêmement plus considérable que celle de ses inconvéniens.

Ainsi, représentans du peuple, si on reproduisoit à cette tribune l'idée d'introduire dans les familles un livre qui, entre autres choses, dût contenir les témoignages honorables accordés à la mémoire des époux, il faudroit, quoique cette idée nous ait été offerte par un républicain prononcé, la mûrir singulièrement avant que de l'admettre, parce qu'elle ne porte point en soi, et comme un trait de lumière, l'évidence de son utilité ; parce qu'il est possible de croire qu'elle ait, par la suite des temps, une tendance à l'inégalité des citoyens, et que cette tendance seroit une monstruosité dans notre organisation sociale.

Ainsi donc, représentans du peuple, si on avoit dessein d'entretenir de nouveau le Conseil sur l'institution des écoles de Mars, il faudroit (quoique cette institution présente aussi beaucoup d'attraits) la discuter également avec infiniment de maturité, parce qu'il n'est point évident que la somme de ses avantages l'emporte sur celle de ses inconvéniens ; parce qu'on peut lui supposer une tendance à l'établissement d'un gouvernement militaire, et que cette tendance pourroit singulièrement ombrager la liberté des citoyens.

Il n'en seroit point de même, par exemple, si on reproduisoit l'institution projetée sur l'inscription civique.

L'utilité de cette institution s'apperçoit au premier coup-d'œil.

On sent, sans y avoir réfléchi, qu'elle donne une haute idée du titre de citoyen.

On sent qu'elle porte dans l'ame des Français des sentimens généreux qui les passionnent pour la liberté.

Que sais-je ! on sent qu'elle réveille en soi l'amour sacré de la patrie, dont on devient plus intimement les enfans.

Il seroit donc bien à desirer que votre commission d'institutions républicaines s'occupât de cet objet important : mais il suffit qu'elle soit interpelée à cette tribune ; je n'ai pas besoin, sans doute, de l'y faire inviter par le Conseil.

Mon intention, représentans du peuple, est de vous entretenir de deux institutions, auxquelles vous pouvez, dès cet instant même, mettre la dernière main, puisqu'elles sont toutes deux soumises à votre délibération : je veux parler du port de la cocarde nationale, et de l'injonction à faire aux Français de ne prendre à l'avenir que le titre sublime de citoyen.

Déja j'avois appelé votre attention sur cette dernière institution, et vous aviez arrêté, sur la proposition formelle que je vous en avois faite, qu'elle seroit soumise à votre discussion le 8 pluviose.

Près de deux mois se sont écoulés depuis lors, et on ne s'en est point occupé, parce que divers projets de finance, tous très-urgens, y ont apporté quelque obstacle.

Mais aujourd'hui que vous avez donné au Direc-

rectoire exécutif tous les moyens nécessaires pour défendre l'indépendance nationale contre l'agression hostile de nos ennemis, ne devons-nous pas jeter un coup-d'œil sur l'intérieur de la République, et la revivifier par des institutions dignes d'un peuple libre ?

Il me semble que l'on ne peut choisir, pour s'en occuper, un moment plus favorable que celui où nous nous trouvons; car s'il est une époque où les idées patriotiques aient besoin d'être plus répétées, c'est sans doute lorsque le peuple exerce, dans ses comices, le droit inaliénable de sa souveraineté, c'est lorsqu'il choisit ses magistrats, c'est lorsqu'il nomme ses représentans.

Il faudroit alors, mes collègues, que toutes les opinions que l'on émet à cette tribune eussent une teinte extrêmement forte de républicanisme; il faudroit que nous parlassions sans cesse de la tyrannie, pour la faire détester; de la liberté, pour la faire chérir; de la patrie, pour la faire honorer; de notre pacte social pour lui soumettre tous les cœurs et toutes les volontés. Ce seroit peut-être le moyen de détruire toutes les factions, de déjouer toutes les manœuvres liberticides, de terrasser l'hydre épouvantable du royalisme, qui prend indistinctement la livrée de tous les partis séditieux pour nous ramener sous le joug d'un despote, pour nous refaçonner à l'esclavage, pour nous rendre des fers.

C'est dans l'intime conviction qu'il est important pour la liberté de nous livrer à des discussions qui la consolident, au moment où le peuple est occupé à élire des magistrats dignes de la patrie, que je vous

183

propose d'arrêter 1°. que le projet de résolution sur le port de la cocarde nationale sera mis primidi prochain à la discussion ; 2°. qu'immédiatement après son adoption, on se livrera à l'examen de celui présenté par notre collègue Gerla sur les anciennes qualifications.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 7.